



LE BILAN DE COMPETENCES 24H

[Je m'inscris par ici !](#)



DUREE

8 séances de 2h en présentiel.
8h de travail personnel.

MODALITES

Présentiel à Paris, Arpajon, Lyon
ou Distanciel.
Effectif : individuel.

PROCHAINES DATES

Intra : sur demande.

TARIF

Inter : 1850€ HT/ personne.

PREREQUIS

Aucun prérequis.

PUBLIC VISE

Tout public.

LE BILAN DE COMPETENCES 24H

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Evaluer un diagnostic partagé des problématiques posées.
- ✓ S'investir réellement dans son bilan en passant par un travail personnel.
- ✓ Analyser de façon précise son portefeuille de compétences et ses aspirations personnelles.
- ✓ Construire son projet avec l'accompagnant.



COMPETENCES VISEES

Préparer son projet professionnel.

MOYENS PEDAGOGIQUES, METHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Apports théoriques courts.
- Jeux de rôle et mises en situation.
- Analyse de pratiques.



Ce programme peut être adapté aux besoins du client en intra uniquement.

PROGRAMME :

LE BILAN DE COMPETENCES 24H – LES PHASES

Une phase préliminaire

Elle vise à :

- identifier et analyser préalablement la nature des besoins,
- confirmer l’engagement du bénéficiaire et définir un calendrier établissant le rythme de la prestation

Une phase d’investigation

Elle vise à :

- donner la possibilité au stagiaire d’analyser et identifier ses besoins,
- déterminer ses possibilités d’évolution professionnelle.

Elle comprend :

- Un bilan de personnalité qui permet de déterminer les caractéristiques personnelles, les aptitudes, les intérêts et les motivations
- Un bilan de l’itinéraire de formation et du parcours professionnel qui recensent

l’ensemble des acquis théoriques et pratiques acquis lors de son parcours

- Des étapes de recherche d’informations et d’investigation qui permettent de vérifier ses choix ou ses orientations auprès des personnes ressources et de documentations spécialisées.
- Une élaboration et négociation du projet professionnel qui s’appuie sur les étapes précédentes.

Une phase de conclusion

Par le biais d’entretiens personnalisés, cette phase permet au bénéficiaire :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d’investigation
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d’un projet professionnel et d’un projet de formation
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

PROGRAMME : LE BILAN DE COMPETENCES 24H – LES SEANCES

Séances	Contenu	Durée
Séance 1 : Découverte du parcours professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Retour sur le parcours professionnel du stagiaire. Identification des compétences et connaissances acquises. Exploration des motivations et attentes vis-à-vis du bilan de compétences. 	2h
Post-séance 1 : Travail personnel	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du questionnaire psychométrique 	2h
Séance 2 : Auto- analyse et valeurs personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur les expériences professionnelles et personnelles marquantes. Identification des valeurs fondamentales et de leur impact sur les choix professionnels. Exploration des motivations profondes et des sources de satisfaction au travail. 	2h
Séance 3 : Bilan personnel et exploration des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> Identification des forces et axes d'amélioration. Analyse des compétences comportementales et transversales. Exploration des savoir-faire et savoir-être professionnels. 	2h
Séance 4 : Analyse du job idéal et environnement de travail souhaité.	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur les tâches et missions appréciées. Analyse du cadre de travail optimal (conditions, environnement, équipe, autonomie...). Définition des critères d'un emploi idéal et mise en lien avec les compétences. 	2h

PROGRAMME : LE BILAN DE COMPETENCES 24H – LES SEANCES

Séances	Contenu	Durée
Séance 5 : Exploration des pistes professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de différentes options professionnelles. • Analyse des opportunités et contraintes de chaque piste. • Premiers choix d'orientation et de projet professionnel. 	2h
Post-séance 5 : Travail personnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Travail personnel (2h) : Investigation sur les parcours professionnels possibles. 	2h
Séance 6 : Construction du projet professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des projets retenus. • Définition des étapes nécessaires pour atteindre les objectifs professionnels. • Identification des compétences à développer et des moyens pour y parvenir. 	2h
Post-séance 6 : Travail personnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Travail personnel (2h) : Prise de contact avec des professionnels du secteur. 	2h
Séance 7 : Plan d'action détaillé.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une feuille de route concrète. • Identification des ressources et outils à mobiliser. • Planification des actions à court, moyen et long terme. 	2h
Post-séance 7 : Travail personnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Travail personnel (2h) : Structuration du plan d'action et premiers pas concrets. 	2h
Séance 8 : Synthèse et perspectives.	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur les étapes du bilan de compétences. • Présentation et validation du projet final. • Rédaction d'une synthèse et mise en place d'un suivi post-bilan. 	2h



MODALITES, HANDICAP ET FINANCEMENTS



FORMATION A DISTANCE

Pour les formations "A distance", elles sont réalisées avec un outil de visioconférence type Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes signalant un handicap à l'inscription, une solution d'adaptabilité ou de remplacement sera systématiquement recherchée et appliquée.



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Toute demande de prestation s'accompagne de l'envoi d'un devis précisant le montant net de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par mail ou par voie dématérialisée.

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant le délai minimum calendaire de 48 heures.



CONTACTS

Pour toutes informations sur les prestations :

Tel : 06 30 78 35 19

Mail : contact@myhumanpartner.com

Notre référente handicap :

Laetitia Delcroix

Tel : 06 59 35 00 80

Mail : laetitia.delcroix@myhumanpartner.com



FINANCEMENTS

Pour les formations :

OPCO : possibilité de prise en charge en fonction de votre dossier et de votre budget de formation.

Si vous êtes micro-entrepreneur ou TNS, vous êtes éligible à une enveloppe fixe annuelle. Pour connaître votre FAF et ses critères de prise en charge, connectez-vous sur <https://www.secu-indépendants.fr> rubrique « mes attestations » puis téléchargez votre « attestation de CFP ».

Pour les bilans de compétences :

-Compte Personnel Formation : le bilan de compétences est accessible au financement sur la plateforme CPF en cliquant sur le lien : [bilan de compétences 24h](#), [bilan de compétences 16h](#) et [bilan de compétences accéléré](#)

Pour les bilans d'orientation :

Nous n'avons pas de financements possibles pour ces prestations.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société MYhumanPARTNER ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Désignation

La société MYhumanPARTNER désigne un organisme de formation professionnelle et de bilan de compétences, dont le siège social est situé au 7 place de l'église 91650 BREUILLET;

MYhumanPARTNER met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à ETRECHY, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société MYhumanPARTNER
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société MYhumanPARTNER pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société MYhumanPARTNER s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société MYhumanPARTNER, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sandrine.almeras@myhumanpartner.com.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société MYhumanPARTNER ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société MYhumanPARTNER sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.


La société MYhumanPARTNER s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.


Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société MYhumanPARTNER et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Evry.

Dernière mise à jour le 20 mars 2021

Adresse : 7 place de l'église 91650 BREUILLET

 06 30 78 35 19

 contact@myhumanpartner.com

[Le Catalogue en ligne](#)

Reproduction interdite sous peine de poursuite